



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 22 décembre 2004
N° CERTA-2004-AVI-415

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans a2ps

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2004-AVI-415>

Gestion du document

Référence	CERTA-2004-AVI-415
Titre	Vulnérabilité dans a2ps
Date de la première version	22 décembre 2004
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Mandrake
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Exécution de code arbitraire.

2 Systèmes affectés

a2ps versions 4.13 et antérieures.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans le binaire a2ps permet à un utilisateur local mal intentionné d'exécuter du code arbitraire sur le système.

4 Description

Une vulnérabilité sur le traitement du nom de fichier passé en paramètre de la commande a2ps peut être exploitée par un utilisateur mal intentionné dans le but d'exécuter sur le système.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité debian du 20 décembre 2004 :
<http://www.debian.org/security/2004/dsa-612>
- Bulletin de sécurité Mandrake MDKSA-2004:140 :
<http://www.mandrakesoft.com/security/advisories?name=MDKSA-2004:140>
- Référence CVE CAN-2004-1170 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CAN-2004-1170>

Gestion détaillée du document

22 décembre 2004 version initiale.